

Case management préventif (CMP)

# Accompagnement préventif des collaborateurs.

---



**Helsana**

Engagée pour la vie.

---

Le stress professionnel, les difficultés dans la vie privée ou les problèmes financiers, tous ces facteurs peuvent tôt ou tard nuire à la santé et au bien-être. Si ces facteurs sont identifiés trop tardivement, ils peuvent être à l'origine de maladies graves et d'une incapacité de travail.

Le case management préventif (CMP) d'Helsana permet aux employeurs d'aider suffisamment tôt leurs collaborateurs.

# Identifier à temps – accompagner efficacement

---

L'analyse, la planification des mesures et l'accompagnement dans le cadre du case management préventif englobent différents domaines de vie : les circonstances professionnelles sont prises en compte tout comme les aspects de la santé et les conditions personnelles et financières. Pour qu'un case management préventif puisse avoir lieu, il ne doit pas y avoir d'incapacité de travail médicalement attestée, même si cela pourrait arriver par la suite.



---

Le case management préventif est conseillé lorsque vous identifiez chez une collaboratrice/un collaborateur les éventuels signes ou changements de comportement suivants :

- absences répétées ;
- fluctuations de la performance ;
- retrait de la vie sociale ;
- nombreux conflits avec des collègues, supérieurs ou clients ;
- plaintes répétées concernant notamment des troubles physiques, la fatigue, la nervosité ;
- changements au niveau de l'apparence.

# Case management préventif dans la pratique

---

## 1 Annonce du besoin chez Helsana

Le spécialiste compétent en Ressources Humaines de l'entreprise assurée explique à la collaboratrice/au collaborateur l'offre d'Helsana concernant un case management préventif. L'annonce du besoin est ensuite transmise à Helsana.

## 2 Prise de contact avec la collaboratrice/le collaborateur

Après réception par Helsana de l'annonce du besoin, la collaboratrice/le collaborateur sera contacté(e) par un case manager d'Helsana et recevra des informations détaillées sur les possibilités de soutien et la procédure à suivre. Le premier entretien personnel sera fixé d'un commun accord et le consentement écrit de la collaboratrice/du collaborateur doit être obtenu.

## 3 Analyse de la situation au moyen de StayOK

StayOK est un outil en ligne développé par Helsana qui permet d'analyser individuellement la situation de vie d'un individu. La collaboratrice/le collaborateur répond, avant le premier entretien, à des questions sur différents domaines de vie.

## 4 Premier entretien personnel

Un entretien personnel est ensuite organisé avec le case manager compétent d'Helsana. Le résultat de la situation de vie actuelle issue de StayOK est discuté, des mesures de soutien sont définies et un entretien de suivi est fixé.



### **Un seul maître-mot : la confidentialité**

Le case manager compétent est tenu au respect des dispositions légales en matière de protection des données. Sans le consentement de la collaboratrice/du collaborateur, aucune information n'est échangée avec des tiers et aucune donnée n'est enregistrée dans le dossier d'assurance.

# Notre engagement pour des entreprises en bonne santé.

---

Helsana est votre partenaire pour la santé de vos collaborateurs. Grâce à notre savoir-faire, nous vous accompagnons et soutenons, vous ainsi que vos collaborateurs, afin que ces derniers restent en bonne santé ou la recouvrent le plus durablement possible. Notre but est d'améliorer la santé de vos collaborateurs et de diminuer à long terme le risque d'évolution chronique. Vous pouvez recourir à nos prestations et offres complètes :



## **Promotion de la santé**

Helsana Business Health vous soutient lors de la mise en œuvre d'une gestion complète de la santé en entreprise.



## **Détection précoce**

Notre outil en ligne StayWell et un case management préventif offrent à vos collaborateurs et cadres une aide rapide en cas de problèmes psychiques et physiques.



## **Réinsertion**

Notre Case Management soutient vos collaborateurs depuis les premiers signes avant-coureurs jusqu'à stabilisation de leur situation.



## **Prise en charge des cas**

Nous traitons vos cas de prestations rapidement et efficacement et prenons en charge vos collaborateurs individuellement.

**La bonne santé de vos collaborateurs profite à tous :  
à votre entreprise, à vos collaborateurs et à votre assureur.**



Souhaitez-vous en apprendre  
davantage sur notre offre pour  
les entreprises ?

Rendez-vous sur notre site Internet [helsana.ch/entreprises](https://www.helsana.ch/entreprises)

**Groupe Helsana**

Case postale  
8081 Zurich  
[www.helsana.ch](https://www.helsana.ch)

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA,  
Helsana Assurances complémentaires SA, Helsana Accidents SA  
et Progrès Assurances SA.